

# VOTRE DEMANDE DE LOCATION EN TROIS ÉTAPES

## 1 LA SAISIE

Rendez-vous sur le **site Logement** et accédez à l'interface de **demande en ligne e-logement**. Inscrivez-vous (n° de CP + e-mail) et saisissez votre demande\*, en vous aidant du tutoriel. Elle sera **validée par L'Agence Logement SNCF**.

\* Renseignez-vous sur la localisation des logements réservés par l'entreprise pour ses salariés avant d'indiquer vos souhaits.

## 2 LA VISITE

Le **décal de proposition** d'un logement dépend des **disponibilités dans les secteurs souhaités** et des **critères de priorité\*** de la demande de logement. Dès qu'un logement remplit ces conditions et correspond à votre demande, **un permis de visite** vous est envoyé (il peut être proposé à plusieurs candidats).

Vous aurez ensuite **huit jours pour visiter le logement et l'accepter ou le refuser**.

\* Les demandes de logement sont classées selon un barème de cotation défini en fonction des priorités de l'entreprise (voir le référentiel Logement RH 00333).

## 3 L'ATTRIBUTION

Si votre candidature est retenue, deux cas de figure se présentent :

- Pour un **logement social** (soumis à plafonds de ressources), votre dossier est présenté à la Commission d'Attribution Logement (CAL) du bailleur pour validation avant de signer le bail.
- Pour un **logement à loyer libre** (sans plafond de ressources), vous signez directement une convention de mise à disposition (CMD).

# UNE ÉQUIPE À VOTRE ÉCOUTE

L'AGENCE LOGEMENT SNCF VOUS CONSEILLE, VOUS INFORME ET VOUS ORIENTE EN TOUTE CONFIDENTIALITÉ



<https://e-logement.sncf.fr>



[agencelogement@sncf.fr](mailto:agencelogement@sncf.fr)



N° interne : 70 53 75

N° externe : 0 810 210 210 (0,06 ct/min)

Du lundi au jeudi : 8h30 – 11h30  
et 13h – 16h30

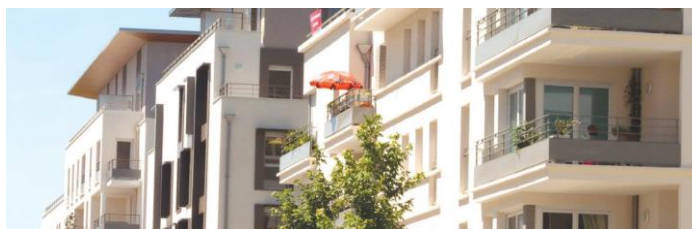
Vendredi : 8h30 – 12h30



Cap Lendit

1-7 place aux Etoiles

93212 La Plaine Saint-Denis CEDEX



# L'AGENCE LOGEMENT SNCF VOUS FACILITE L'ACCÈS AU LOGEMENT

L'ESSENTIEL D'UNE OFFRE MAISON



- Une offre complète
- Des aides au logement
- Les conditions d'accès au logement locatif
- Votre demande de location en trois étapes
- Une équipe à votre écoute

DIRECTION  
DES RESSOURCES HUMAINES DU GPF



# UNE OFFRE COMPLÈTE

L'AGENCE LOGEMENT SNCF S'APPUIE SUR DES PARTENAIRES DU SECTEUR (ICF HABITAT, ACTION LOGEMENT...) POUR ACCOMPAGNER LES SALARIÉS SUR TOUTES LES SOLUTIONS LOGEMENT



## MEUBLÉS

pour de l'hébergement temporaire (trois ans maximum).



## LOCATION

pour des logements partout en France, du studio au T5, dans le parc social et dans le parc à loyer libre\*.



## ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ

pour la résidence principale.



## CAUTION

pour l'achat ou les travaux de sa résidence principale.



## PRÊTS ET AIDES FINANCIÈRES

pour bénéficier des produits 1% logement.

### ET AUSSI ...



## BOURSE AUX LOGEMENTS SNCF

pour consulter en temps réel les logements disponibles (attribués hors critères de priorité).



## LOCSERVICE

pour une location ou colocation dans le parc privé (site partenaire sans frais d'inscription).

\* Les logements sociaux sont soumis à des plafonds de ressources (et de loyer) réglementés par l'État ; les logements à loyer libre ne sont pas soumis à plafonds de ressources et sont accessibles selon la capacité financière de chacun.

# DES AIDES AU LOGEMENT

LES SALARIÉS PEUVENT BÉNÉFICIER D'AIDES FINANCIÈRES POUR SE LOGER SELON LEUR SITUATION PROFESSIONNELLE, PERSONNELLE, ET LEURS BESOINS



## AIDES SNCF AUX NOUVEAUX EMBAUCHÉS

pour se loger dans certaines communes (location ou accession à la propriété) ou pour se loger en résidences meublées.

➤ Déclenchées par l'Agence Paie et Famille.



## AIDES À LA MOBILITÉ

pour faciliter le logement des salariés en mobilité.

➤ Déclenchées par les acteurs RH.



## AIDES « 1% LOGEMENT »

pour financer différentes dépenses de logement (LOCA-PASS®, MOBILI-JEUNE®, MOBILI-PASS®...) ou l'achat de sa résidence principale.

➤ Déclenchées par Action Logement.



## CAUTION SNCF

pour des prêts immobiliers souscrits auprès d'organismes financiers reconnus par l'entreprise et sous certaines conditions.

➤ Déclenchée par l'Agence Logement SNCF.

### ET AUSSI ...



## AIDES DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES

pour alléger le loyer.

➤ Déclenchées par la CAF.

# LES CONDITIONS D'ACCÈS AU LOGEMENT LOCATIF

LES DEMANDES DE LOGEMENT SONT CLASSÉES SELON UN BARÈME DE COTATION DÉFINI EN FONCTION DES PRIORITÉS DE L'ENTREPRISE (RH 00333), PARMIS LESQUELLES LES SALARIÉS EN MOBILITÉ ET LES NOUVEAUX EMBAUCHÉS



## PROFIL REQUIS POUR TOUTE DEMANDE DE LOGEMENT

- **ÊTRE SALARIÉ DU GROUPE PUBLIC FERROVIAIRE**  
(au cadre permanent ou contractuel en CDI, à temps complet ou à temps partiel d'une durée supérieure ou égale à 50%) depuis plus de trois mois\*.
- **DEMANDER UN LOGEMENT À PROXIMITÉ DE SON LIEU DE TRAVAIL**  
(moins d'une heure de trajet et/ou moins de 70 km de distance) et destiné à devenir sa résidence principale.
- **RESPECTER LES PLAFONDS DE RESSOURCES**  
pour un logement social et être de nationalité française ou avoir un titre de séjour régulier.
- **DISPOSER D'UN REVENU TROIS FOIS SUPÉRIEUR AU MONTANT DU LOYER**  
(charges comprises)  
pour un logement à loyer libre.

\* Les nouveaux embauchés depuis moins de trois mois (et salariés en CDD ou en alternance) peuvent bénéficier d'un hébergement temporaire meublé dans certaines communes via une association partenaire, notamment.